



Appel à candidatures 2010

La Fondation Audiens Générations a été créée le 12 septembre 2007 sous l'égide de l'Institut de France par le Groupe Audiens, groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle.

Elle a pour vocation de récompenser chaque année des œuvres, des actions et des projets traduisant la solidarité active entre générations professionnelles pour ces quatre secteurs d'activité.

En 2010, elle octroiera :

- un Prix d'Excellence de 30 000 euros ;
- trois Prix d'Encouragement de 10 000 euros chacun ;
- un Prix Spécial du Jury de 20 000 euros.

1. Eligibilité :

Chaque projet de candidature devra intégrer un objectif intergénérationnel (solidarité, transmission) dans l'univers des médias, du spectacle ou de la communication, en cohérence avec l'objet même de la Fondation :

- audiovisuel : cinéma, production radio ou télévision, musique de film...
- presse : journalisme, photojournalisme, éditions de presse, éditions numériques...
- spectacle vivant : danse, théâtre, musique, cirque...
- communication : publicité, événementiel...

En fonction du prix visé, le dossier de candidature respectera les critères d'éligibilité et fournira les éléments justificatifs associés et ci-dessous détaillés.

1.1 Prix d'Excellence

Cette distinction gratifiera l'excellence d'une œuvre déjà réalisée avec succès et inscrite sur le long terme, pour lui donner des moyens d'étendre son champ d'application.

Les œuvres devront réunir les qualités suivantes : aboutissement d'une technique (qualité, innovation...), talent de l'auteur et des participants, atteinte de l'objectif initial (artistique, pédagogique...), pertinence de la cible (diffusion, couverture...).

1.2 Prix d'Encouragement

Ils auront pour vocation de contribuer au lancement d'initiatives innovantes. Par exemple : transmission par des professionnels confirmés d'un savoir-faire à de jeunes talents, organisation de rencontres, journées d'études ou expositions sur les évolutions des secteurs artistiques, partage culturel avec des publics fragilisés...

1.3 Prix Spécial du Jury

Ce Prix distinguera une action de qualité nécessitant un soutien particulier et n'entrant pas dans le champ des critères tels qu'ils sont strictement définis pour les Prix d'Excellence et d'Encouragement.

Son objet devra respecter la vocation intergénérationnelle de la Fondation et s'inscrire dans les champs professionnels couverts par le Groupe Audiens (audiovisuel, communication, presse et spectacle).

Il pourra, par exemple, comporter des aspects sociaux, ou relatifs à la prévention, la santé ou le développement durable.

2. Modalités pratiques :

2.1 Calendrier

Les dossiers de candidature devront être postés à la Fondation Audiens Générations avant le 30 avril 2010 :

Fondation Audiens Générations
Direction de la communication du Groupe Audiens
74 rue Jean Bleuzen
92177 Vanves Cedex

Le jury sera composé de membres de l'Institut de France, de personnalités reconnues dans les secteurs de l'audiovisuel, de la communication, de la presse, du spectacle, mais aussi du mécénat et de la solidarité. Il désignera les lauréats 2010 en octobre prochain. Les Prix seront remis au cours d'une cérémonie officielle à l'Institut de France.

2.2 Présentation des dossiers

Chaque dossier rédigé en français devra être remis en trois exemplaires et contenir impérativement :

- une lettre de candidature précisant la catégorie du Prix visé, signée par le responsable du projet (1 page), ainsi que sa biographie (maximum 1 page) ;
- une présentation détaillée, claire et structurée de l'œuvre, du projet ou de l'action : objet, ambition, cible, calendrier, diffusion, description des moyens humains, artistiques ou techniques, et toutes autres informations qualifiantes (maximum 8 pages) ;
- une synthèse de cette présentation (1 page) ;
- un budget détaillé par poste du projet (1 page) ;
- un budget de fonctionnement de la structure sur les trois exercices précédents (maximum 3 pages) ;
- éventuellement un support (CD, DVD, programme, dossier de presse...) si disponible et utile à l'appréciation du jury.

Les dossiers ne seront pas restitués et les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Par ailleurs, une fois les Prix attribués, chaque lauréat s'engagera à mener à terme le projet pour lequel il a été distingué. A cet effet, il communiquera à la Fondation Audiens Générations son état d'avancement de façon trimestrielle et veillera à ce que la mention « Lauréat de la Fondation Audiens Générations, sous l'égide de l'Institut de France » figure sur les supports de communication associés à l'œuvre ou l'action concernée.

Contacts :

fondation@audiens.org

Valérie Labouglie 0 173 173 123

Pour toute information www.audiens.org ou www.institut-de-france.fr